



AVIS

Signature et approbation traité international

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à certaines modifications à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, faite à Londres le 2 novembre 1973 (MARPOL), adoptées sur la base de l'article 16 de ladite convention

21 juin 2018

Demandeur	Ministre Guy Vanhengel
Demande reçue le	5 juin 2018
Demande traitée par	Assemblée plénière
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	21 juin 2018

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à certaines modifications à la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, faite à Londres le 2 novembre 1973 (MARPOL), adoptées sur la base de l'article 16 de ladite convention.

La Convention MARPOL est le principal accord international en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires dans le cadre de leurs opérations régulières ou en cas d'accidents.

Etant donné le nombre important et régulier de modifications qui ont été apportées par l'Organisation maritime internationale, une procédure de modification simplifiée a été mise en place à l'article 16 de la convention MARPOL afin que les modifications entrent automatiquement en vigueur sur base d'un accord tacite et de l'arrivée à échéance d'un certain délai.

Avis

Le Conseil ne formule pas de remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *